

N° 18
Date de parution
Février 2016

Bulletin Municipal Peyremale hiver 2016



Sommaire :

ASSAINISSEMENT
PROJET COMMUNAL AGRICOLE

VIE DE LA COMMUNE

CARTE COMMUNALE
ORDURES MÉNAGÈRES
EAU POTABLE
ÉVÈNEMENTS
LE CAMPING

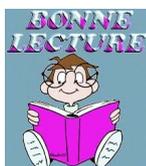
MUTUELLE COMMUNALE

EMBELLISSEMENT

ENVIRONNEMENT

PARC NATIONAL DES CEVENNES
GAZ DE SCHISTE
DEBROUSSAILLAGE SENTIERS

UNE PAGE D'HISTOIRE



Toute l'équipe municipale vous souhaite une belle et heureuse année deux-mille Cèze.
Bonne lecture de votre nouveau bulletin municipal.

L'équipe de rédaction

Annonces

La prochaine course de Peyremale aura lieu le 10 Juillet 2016.

Peyremale a renouvelé en 2016 sa participation à la lutte contre le Cynips du châtaignier.

La municipalité étudie une solution de téléalerte qui permettrait de prévenir la population immédiatement en cas d'alerte ou autre information importante et urgente.

Un groupe de réflexion autour de l'agriculture à Peyremale s'est constitué- Contacter Manuel Crespo au 06 24 20 27 33. Lire pages 5 et 6.



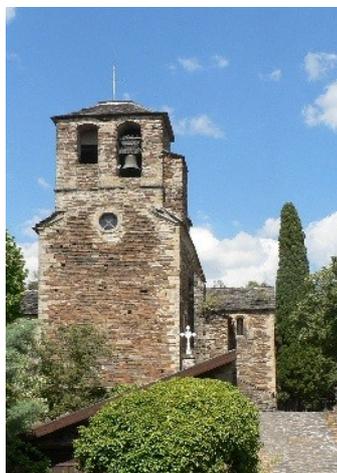
Infos ordures ménagères

Depuis la mise en place de containers poubelles, manquements dans le tri : des déchets qui n'ont pas été triés, y compris les plastiques, et les verres etc., y sont déposés.

Malgré l'augmentation conséquente de la taxe d'ordures ménagères, il faut impérativement améliorer le tri sélectif pour espérer voir une baisse des tonnages d'ordures ménagères et donc de la taxe.



nous constatons encore beaucoup de déchets qui ne sont pas triés comme les cartons, les



ASSAINISSEMENT :

La dernière station de pompage de l'Elzière est en service, il est donc possible de se raccorder au réseau en prenant connaissance du règlement en Mairie, procédure habituelle.

Pour info :
Délais pour raccordements :
Drouilhèdes Mai 2016
Claux Juin 2017
Mas Herm Septembre 2017
Elzière Décembre 2017

Petit rappel :

Il est impératif de vérifier et de déconnecter si nécessaire les eaux pluviales du réseau car cela entraîne une augmentation du volume d'effluents envoyés sur Bessèges et donc des surcoûts de taxes.



Eau potable : Chasse aux fuites !

Il est fortement conseillé de vérifier régulièrement vos consommations d'eau par un relevé de compteur. Penser également en cas d'absence prolongée de couper le réseau d'eau car une fuite peu coûter très cher. Exemple : Suite aux contrôles réguliers des consommations de la commune, les employés ont détecté une fuite importante chez un particulier sous un dallage après compteur environ 300m³ en 3 mois. Sans ces vérifications périodiques, nous pouvons imaginer le montant de facture d'eau au bout d'un an. D'où l'importance de conserver la compétence de l'eau à la commune.

Il existe un système de contrôle de consommation, qui déclenche une alarme et coupe l'eau en cas de dépassement de la consommation habituelle. Contacter Mr SILHOL Guy en Mairie pour plus de renseignements.



MAIRIE PEYREMALE
Tel: 04 66 25 02 41
Fax: 04 66 25 00 45
mairie.peyremale@wanadoo.fr
Site internet : peyremale.fr

Lundi 9 h - 12 h
Mardi fermé au public
Mercredi 9 h - 12 h
et 15 h 30 - 18 h
Jeudi 9 h - 12 h
Vendredi 9 h - 12 h

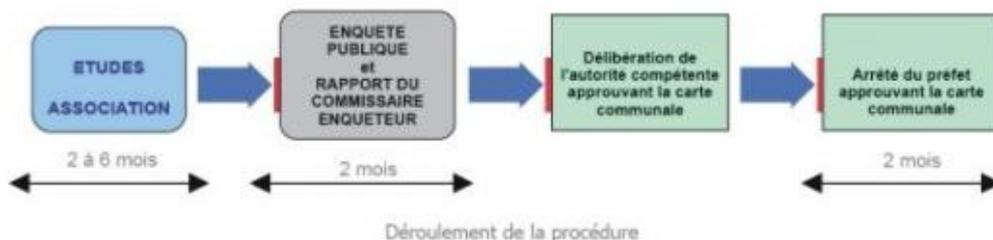
Mutuelle communale

3 formules, tarifs inchangés en 2016 (à partir de 30 € par mois). N'hésitez pas à comparer avec votre mutuelle actuelle. Les tableaux des garanties et tarifs sont publiés sur le site internet et distribués dans les boîtes aux lettres, ils sont disponibles en mairie.

<http://www.peyremale.fr/fr/information/51434/informations-diverses>



Vie de la commune : La carte communale remplacera le POS devenu caduque



Une réunion d'information publique s'est tenue le vendredi 29 janvier 2016 pour présenter la future carte communale de Peyremale. L'objectif est de la finaliser après enquête publique à la fin du printemps et approbation de la préfecture en fin d'année. Nous en sommes à la 1ère étape (diagnostic et état initial de l'environnement). Le document final comportera le rapport de présentation et les éléments de cartographie, et éventuellement un cahier de recommandations.

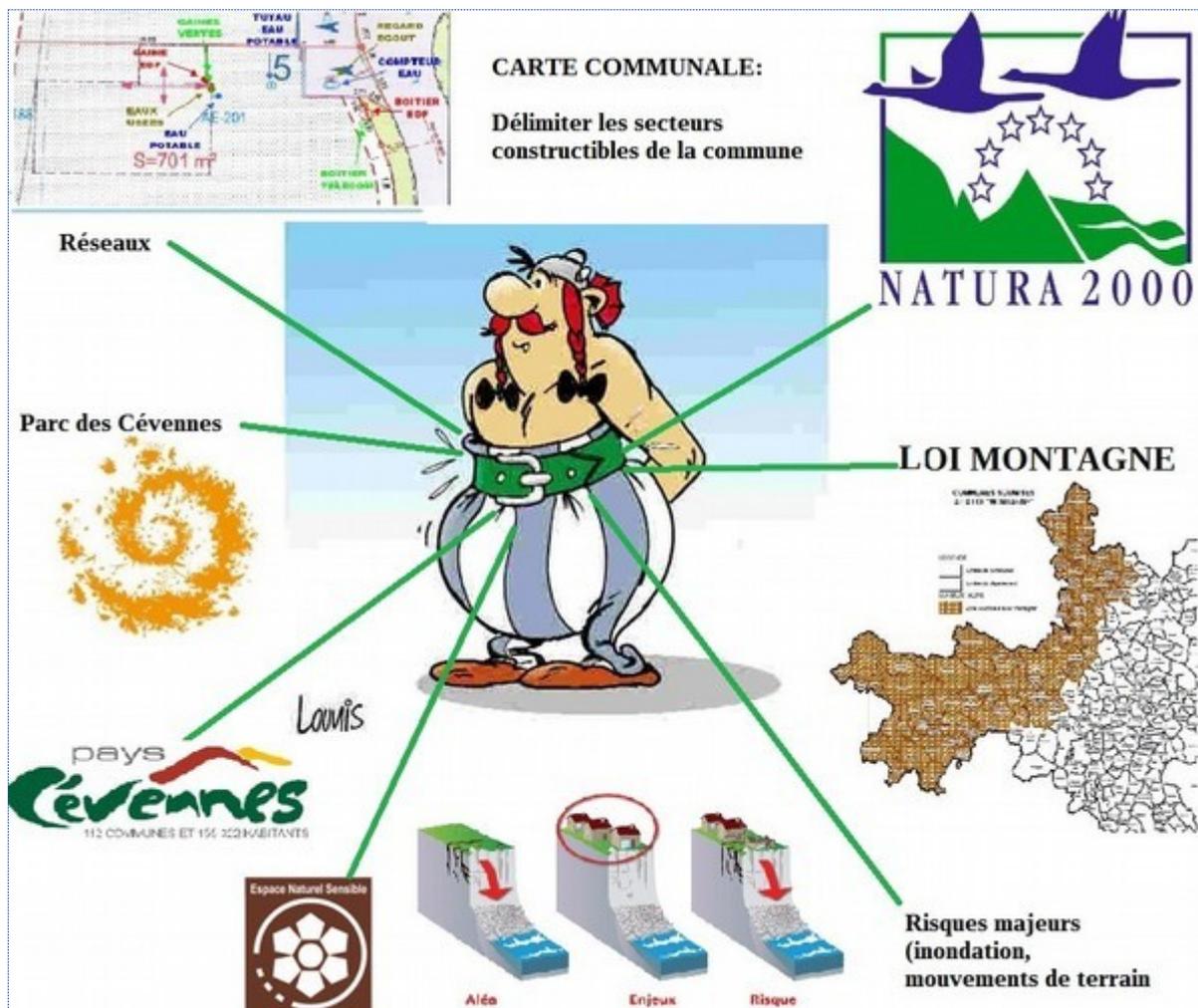
La carte communale devra respecter le Règlement National d'Urbanisme (RNU). Il n'y aura que 2 types de zones : constructibles ou non constructibles. Compte-tenu des contraintes principalement liées à la ruralité (Loi montagne, Natura 200 site des hautes vallées du Luech et de la Cèze, Parc des Cévennes, Inventaire des espaces naturels sensibles du Gard, riches naturels), et de la nécessité de construire en proximité des réseaux d'eau et électricité, les zones constructibles seront quasiment limitées aux hameaux existants.

Un objectif sur l'ensemble de la commune est de 13 habitants à l'hectare. Il n'y a pas de règlement pour une carte communale, ni de coefficient pour la construction, ni de réserve d'urbanisation future.

Le fil conducteur pour l'élaboration de cartes communales d'une commune rurale comme Peyremale se trouve dans la préservation des espaces non bâtis, la mixité sociale, la gestion économe de l'espace. Une situation qui sera favorable au renouveau de l'agriculture.

Une carte communale est un document permettant de définir les contours des zones constructibles dans une commune. Ce document simple permet avant tout de préserver les communes rurales d'un développement urbain anarchique. Contrairement au PLU, la carte communale ne peut pas réglementer de façon détaillée les projets futurs, mais elle préserve efficacement les zones naturelles et rurales, et peut réserver des secteurs destinés à l'implantation d'activités industrielles ou artisanales.

L'urbanisme en milieu rural fait partie de notre quotidien.



Vie de la commune : Camping municipal



L'hiver n'est hélas pas terminé et la saison estivale se prépare déjà.

L'année dernière, le conseil municipal a voté à l'unanimité le maintien du camping municipal alors que la fermeture avait été envisagée. Il est apparu essentiel de préserver ce lieu de vie qui fait partie de l'histoire du village ; toutefois il doit devenir un atout pour la commune. Le cadre est exceptionnel, tâchons d'en tirer profit !

Il est primordial d'accueillir les vacanciers dans de bonnes conditions de confort et de sécurité.

Nous avons donc recruté une nouvelle gardienne qui a non seulement nettoyé intérieurs et extérieurs de fond en comble, mais également offert un très bon accueil aux campeurs.

Les platanes ont été taillés (sécurité oblige) et une alarme d'évacuation achetée (obligatoire en cas d'inondation). Les recettes 2015 ont avoisiné les 12 000 €.

Fin mars nous recevons la Commission de sécurité. Espérons que les normes toujours plus contraignantes ne nous ... coupent pas l'herbe sous le pied !

Ensuite, nous pourrions démarrer la saison sur des bases saines. La réception et les sanitaires doivent être améliorés pour un usage plus fonctionnel et les arbres dangereux seront abattus. Il est également envisagé de restaurer le kiosque.

Ces travaux basiques mais nécessaires seront réalisés en grande partie avec les recettes tirées de la saison. Ainsi, année après année, nous espérons faire de ce camping une valeur sûre pour la commune.

Vie de la commune : Embellissement du village

En 2016, nous mettons le cap sur l'optimisme et l'avenir.

Ces dernières années, les travaux d'assainissement ont mobilisé beaucoup d'énergie et la commune a fait le choix d'une grande prudence financière pour réussir à terminer ces travaux coûteux.

A présent, nous pouvons envisager de valoriser notre village en mettant l'accent - entre autres - sur la propreté des lieux communaux et le fleurissement des espaces publics.



La tâche est vaste mais nous pouvons le faire simplement avec du travail, de la détermination et sans impacter les finances de la communes en :

- * Utilisant des plantations traditionnelles, rustiques, vivaces et économes en eau*
- * Profitant du don de plantations proposé par le Conseil Général du Gard : chaque année, un dossier est à remplir avec une liste de végétaux pré-établie ; les communes passent commande et ont droit à un nombre de plans gratuits. Cette année nous sommes allés à Nîmes chercher une centaine de pots ;*
- * Nous comptons également sur vos dons de boutures ou de bulbes : si vous avez des rhizomes d'iris, des jonquilles et lauriers roses (même petits), ou tout autre végétal qui nécessite peu d'entretien et d'eau , nous sommes preneurs ! N'hésitez pas à rencontrer Cathy et à lui faire part de vos idées. Merci aux personnes qui ont déjà fait des dons.*
- * Nous travaillerons sans pesticides (bientôt totalement interdits), donc un nettoyage manuel et routinier qui nécessite du temps et ... des bras !*

Redonner de l'importance à notre cadre de vie, c'est aussi notre responsabilité collective pour rendre notre quotidien plus confortable et permettre à notre village de devenir plus accueillant, plus attractif pour quiconque voudrait s'y arrêter. L'embellissement du village est un exemple (parmi tant d'autres) si l'on veut maintenir dans les années à venir, une vitalité et une démographie satisfaisante à Peyremale.

Vie de la commune : Évènements fin d'année – début d'année



**Goûter de Noël
21 décembre 2015**

**Colis de Noël au
personnel décembre 2015,
sous l'oeil attendri de Léo
et Idriss**

**Nos doyens le dimanche 20
décembre 2015
Mme Josette Lacrotte
M. Jean-Jacques Léon**



**Téléthon au camping du vieux
moulin le 5 décembre 2015
Organisé par Olcay Dizdaroglu de
l'association Vis ton sport et
la participation du CLAP**

**Vœux du vendredi
15 janvier 2016**



Le conseil municipal



Projet communal agricole

Soucieux de l'avenir de l'agriculture face à une déprise agricole forte, nous avons prolongé la 1ère réunion publique du 29 janvier 2016 concernant la carte communale d'une sensibilisation des propriétaires à prêter une attention particulière à leurs parcelles agricoles lors de la rédaction de ce document.

Puis nous avons lancé un groupe de travail «agriculture» constitué d'élus, de propriétaires, d'agriculteurs et d'habitants volontaires. L'objectif est de maintenir et **développer** une **agriculture vivrière locale**. Constitué déjà d'une quinzaine de personnes, ce groupe se réunira le **19 février 2016 à la Mairie à 16h30** pour définir les actions à mener. Toutes les personnes sensibles à cette démarche sont les bienvenues.

Pourquoi cela ? Nous allons tenter de l'expliquer.

Il était une fois...

L'homme s'installa rapidement dans les vallées cévenoles pour s'y nourrir, bénéficiant d'une combinaison géologie, relief et proximité avec la Méditerranée intéressante. Les étés chauds et secs, des hivers doux et plus humides, avec des précipitations abondantes, particulièrement violentes à l'automne, résultent de l'impact de l'air humide venant sur les premiers reliefs.

Longtemps l'homme profita de ce climat favorisant la vivacité végétale pour y développer une agriculture traditionnelle diversifiée. Pour cela il aménagea son territoire durant plusieurs siècles. Ce modelage important, complexe et nécessitant un entretien particulier se constitua d'innombrables terrasses à flanc de colline pour limiter l'érosion et retenir l'humus et parfois même pour retenir la terre remontée depuis les fonds de vallée, d'un réseau dense de chemins et voies permettant les échanges, de systèmes hydrauliques permettant le stockage et la canalisation de l'eau.

Ainsi une agriculture traditionnelle vivrière se développa autour du maraîchage, de la céréaliculture, de l'arboriculture fruitière dont la castanéiculture, de la viticulture, de la sériciculture, de l'élevage ovins, caprins et petits animaux, de l'apiculture.

Certains paysans brandiront les fourches lors des guerres de religion chamboulant les Cévennes. La prospérité s'installa ensuite grâce en particulier à l'expansion de l'élevage du ver à soie.

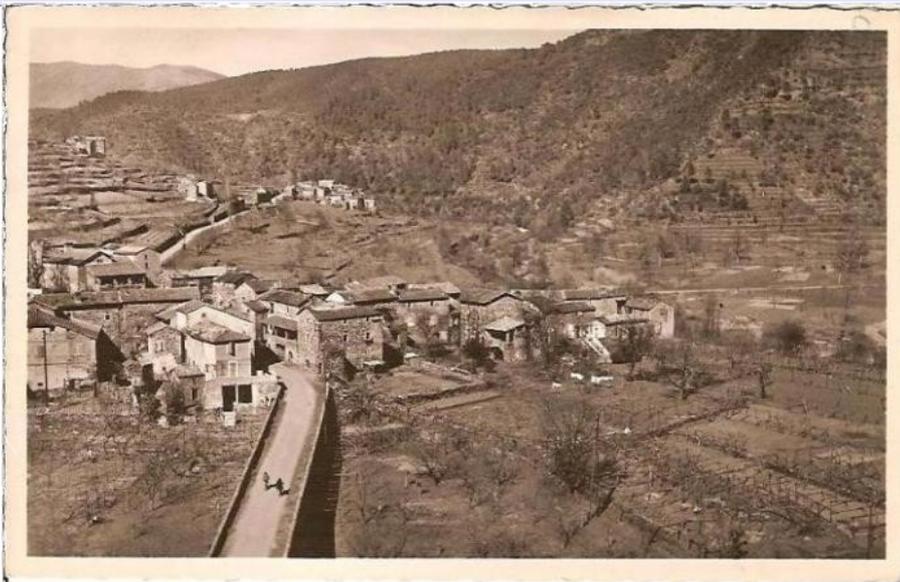
Puis l'explosion de l'exploitation minière aux XIX et XX siècles entraîna un fort peuplement des villages voisins. Quelques familles occupant des hameaux ou mas de la commune, maintiendront ou développeront leur activité agricole, la demande étant soutenue dans les villages miniers, malgré l'exode rural, les deux guerres, la crise de la soie et de la châtaigne. Pour d'autres, comme les habitants du village, le jardinage, la viticulture et les petits élevages permettront une grande autonomie et un complément de revenu.

La déprise agricole a déjà parcouru du chemin...

Elle s'accéléra avec l'arrêt progressif de l'exploitation minière, l'exode rural et le non renouvellement des agriculteurs cessant leur activité, entraînant l'abandon progressif des terres cultivables et pâturées. Au regard des dernières années, en 1988, 10 exploitations étaient en activité avec 99 hectares utilisés. En 2010, il ne restait plus que 6 exploitations en activité avec 9 hectares utilisés.

Au niveau national, la déprise agricole est actuellement considérable. L'équivalent de la superficie d'un département de terres agricoles, est abandonné tous les 7 ans par cessation d'activité. En 1950, 30 % de la population travaillait dans le secteur agricole. Aujourd'hui seulement 1 %. Les fermes sont devenues des « exploitations », grandissant au détriment des autres jusqu'à atteindre des dimensions ne permettant dans le meilleur des cas que la transmission dans le cadre familial. C'est dans ce contexte que l'agriculteur a muté en exploitant agricole. Avant il cultivait la terre en l'enrichissant, maintenant il l'exploite quitte à l'épuiser. Il s'éloigne du sol, son tracteur étant de plus en plus gros et ne se rend pas compte qu'il est en train de tuer son sol. L'engouement des jeunes générations s'est progressivement dissipé, face à cette agriculture chimique, polluante et néfaste pour la santé des agriculteurs et consommateurs.

Nos vallées ont été protégées de cette industrialisation de l'agriculture grâce à leur relief mais par contre l'activité agricole vivrière qui s'y pratiquait a quasi disparue ne pouvant résister aux promesses de ce modèle.



Cela change non ? Oui...

Au fil des années, nous sommes de plus en plus à réaliser que ce modèle arrive au bout économiquement et sanitaire. Ce contexte de crise motive des alternatives prometteuses avec une approche écologique, agronomique et sociale moderne tout en s'inspirant de la paysannerie ancestrale et de la nature. Il ne s'agit en aucun cas d'un retour en arrière mais bien d'une évolution en faveur du vivant. Ces techniques nécessitant une observation régulière du sol, une réflexion particulière, permettent de concentrer les zones cultivées grâce aux rendements atteints, et donc de retrouver des dimensions convenables et à l'échelle humaine. Les gâchis (superficie, eau, quantité, énergie, etc.) en sont limités.

Ceux sont maintenant les mentalités qui doivent changer en se libérant d'idées préconçues pour s'ouvrir à ces nouvelles perspectives.

De plus en plus de jeunes se souciant de leur santé sont attirés vers l'agriculture paysanne respectueuse de l'environnement. Des nouveaux centres de formations voient le jour.

... mais...

Trop peu d'agriculteurs s'installent sur notre territoire.

Si nous regardons l'exemple du Gard, chaque année, environ 300 agriculteurs partent à la retraite et seulement 30 agriculteurs s'installent alors que dans un même temps des centaines de potentiels futurs agriculteurs motivés et formés sollicitent les organismes d'encadrement à l'installation sans réel succès.

Projet communal agricole

Pourquoi ?

Parce que... pas de terres libres (et bizarrement trop de terres embroussaillées)

Le principal frein au maintien et développement de l'agriculture est le non accès au foncier (terres cultivables, bâtiments et logement). Les raisons sont multiples :

- les terres agricoles sont en concurrence avec les terrains constructibles, leurs prix étant bas on préfère ne pas vendre,
- les terres représentent un patrimoine familiale, dont on ne veut pas se séparer,
- il est souvent impossible de dissocier les terres de la propriété. Dans le cas d'un départ en retraite, les bâtiments sont indissociables des terres. Dans le cas d'une vente, le prix de la propriété complète sera probablement inaccessible pour un futur agriculteur,

Actuellement, pour pouvoir s'installer sereinement, il faut soit reprendre la ferme familiale, soit être en pleine forme et avoir travaillé durant une vingtaine d'années dans un autre secteur pour pouvoir acquérir une propriété, soit ne pas être jeune, motivé et fauché, soit ...

Que se passe-t-il ?

Rien à part...

Nous consommons des « produits » parcourant les routes, les mers, les océans et les airs, qui bien souvent poussaient dans nos jardins. L'abandon progressif des terres cultivables entraîne leur disparition par recouvrement sous la végétation spontanée, par érosion et par manque d'entretien. L'agropastoralisme diminuant, les collines s'embroussaillent, les chemins se referment. La biodiversité en est sérieusement affectée.



Peut-on faire quelque chose ?

Pas grand chose si ce n'est...

Sensibiliser et informer les élus, les propriétaires, les habitants.

Prendre les devants en réalisant une cartographie des terres agricoles potentiellement disponibles sur notre commune, qui permettra de répondre aux futurs agriculteurs sollicitant la commune et les organismes chargés d'encadrer leur installation.

Pour cela nous vous invitons à vous joindre à notre groupe de travail pour participer dans un premier temps :

- au **repérage du foncier** susceptible d'être disponible :

les **parcelles agricoles** et leurs usages antérieurs, leur état, leur potentiel actuel, etc,

les **bâtiments**, les propriétés, les baux éventuels à réhabilitation et à la construction,

- à l'**information** auprès des **propriétaires** sur les **moyens de mise à disposition** en parallèle (bail à la ferme, convention pluriannuelle d'exploitation ou de pâturage, bail de petites parcelles, prêts d'usage).

Une fois cette cartographie terminée, et selon les résultats, nous pourrions nous pencher sur les moyens possibles pour faciliter les installations agricoles.

Une des pistes serait la mise à disposition de terres et bâtiments pour une durée déterminée. Cela permettrait à un agriculteur de tester son projet d'installation et en mesurer la faisabilité durant une période déterminée, pour ensuite démarrer son activité sereinement. Les exemples connus sont, les Pépinières d'Installations Agricoles ou Fermières ou les Coopératives d'Installation en Agriculture Paysanne.

Mais encore ...

Un paysan n'est pas qu'un cultivateur ou éleveur, c'est un acteur local qui doit trouver sa place, se loger, avoir des clients et être reconnu pour les services qu'il rend à la collectivité.

Aussi le contexte économique, foncier et législatif ne permet plus d'acheter un mas pour s'y installer et créer son activité agricole à moindre frais. Ces aspirants doivent entrevoir de nouveaux schémas et accepter l'idée de ne pas être forcément propriétaire de son outil de travail, du moins dans un premier temps. La location ou la mise à disposition limitent la prise de risque financier et permettent de s'insérer en douceur dans le territoire.

L'histoire finit bien... (en général!)

Et ainsi...

le village se revitalise, des liens humains se tissent pour assurer la transmission du savoir faire, les échanges et animations,

des produits de qualité sont disponibles localement, sans intermédiaires, à des prix raisonnables,

le cadre de vie s'embellit, le paysage s'ouvre, la biodiversité est favorisée, les terres sont entretenues limitant ainsi les catastrophes naturelles telles que incendies, inondations.

Vie associative: le CLAP

Chers Peyremalens

L'équipe du C.L.A.P. vous informe qu'ils se sont remis au travail pour préparer les animations 2016 avec déjà quelques nouveaux adhérents.

des animations sont d'ores et déjà programmées

- Le Dimanche 7 Février

remise des cartes de membres et partage de la galette traditionnelle des rois

- En Juillet

Repas spectacle et journée inter-génération

- En Décembre

Repas de fin d'année et loto

- D'autres journées sont en réflexion, toutes vos idées sont les bien venues

Le C.L.A.P. vous souhaite de passer une très bonne année 2016



Repas de fin d'année CLAP

Environnement : Débroussaillage des sentiers

Une boucle est réouverte et empruntable par les randonneurs autour de Peyremale :
Le Claux- Le Puech - Bladier - Le Trental - Pallier - Le Claux.

D'ailleurs, les marcheurs du jeudi de l'association
Maintien en forme les ont arpenté ... de ce pas

Prochaine matinée : Samedi 19 mars à 9 heures
Chemin des Ondes à l'église

Un pique nique sorti du sac clôturera cette matinée de travail convivial. Vous pouvez vous joindre à nous au moment du repas. Nous déjeunerons vers 12h00 ... sur le parking de l'église, ou devant l'église.

**19 septembre : Débroussaillage entre Mas
Bladier et Trental (13 participants)**



**5 décembre : Dégagement de la voie
communale des Vignasses (VC N°
101) jusqu'à la route des Selves**



Parc National des Cévennes

La **cérémonie de signature** des conventions d'application de la Charte du Parc National des Cévennes sur le territoire de la Communauté de Communes et les communes adhérentes a eu lieu le vendredi **15 janvier 2016** au siège de la communauté de commune à Saint Ambroix, avec la présence d'Anne LEGILE Directrice du Parc, Henri COUDERT Président du Parc et d'Oliver DELCAYROU Sous-Préfet d'Alès.

C'est avec plaisir et fierté que nous avons participé à cette cérémonie, faisant partie des 8 communes adhérentes sur l'ensemble des 23 communes de la Communauté de Communes (Bessèges, Courry, Gagnières, Meyrannes, Molières-sur-Cèze, Peyremale, Robiac-Rochessadoules, Saint Ambroix).

Lors de cette cérémonie, les 8 axes sur lesquels reposent ce partenariat au niveau de l'aire d'adhésion ont été rappelés, à savoir :

- Faire vivre notre culture,
- Protéger la nature, le patrimoine et les paysages,
- Gérer et préserver l'eau et les milieux aquatiques,
- Vivre et habiter,
- Favoriser l'agriculture,
- Valoriser la forêt,
- Dynamiser le tourisme,
- Soutenir une chasse gestionnaire.



Concrètement, la Communauté de Communes peut compter sur l'appui du Parc pour l'élaboration de son Agenda 21 et pour l'aide technique ou financière de ses projets.

Les communes adhérentes ont d'ores et déjà (pour la plupart) abandonné les produits phytosanitaires, elles auront la possibilité d'interdire la culture OGM sur leur commune, elles pourront bénéficier de la mise à disposition d'agents du Parc et d'outils pour la sensibilisation à l'environnement dans leurs écoles. Un travail autour de la pierre sèche devrait aussi voir le jour.

L'animation "Le Jour de la Nuit" qui incite les collectivités à l'extinction de l'éclairage public, devrait être reconduite.

Chaque commune s'est donc engagée dans la mise en œuvre opérationnelle des objectifs et des orientations de la Charte.

La convention d'application de notre commune en détail :

En collaboration avec le Parc, nous avons identifié les **actions prioritaires** suivantes pour notre commune :

- l'élaboration de la **carte communale** compatible avec les orientations de la Charte,
- la modernisation de l'**éclairage public** avec le lancement de diagnostics et/ou investissements dans la modernisation (avec réflexion sur l'extinction en milieu de nuit) et la participation au Jour de la Nuit,
- l'**exonération** de la **TFNB** (Taxe Foncière pour les Propriétés Non Bâties) pour les terrains nouvellement exploités en **Agriculture Biologique**, par une délibération avant le 1^{er} octobre,
- la poursuite de la démarche « vers **collectivités zéro pesticides** », par délibération et formation des agents à des techniques alternatives,
- l'**éducation** à l'Environnement pour un Développement Durable dans les établissements scolaires, en participant financièrement au déplacements d'élèves en cas de sorties dans les écoles,
- la réflexion sur la **reconquête agricole et pastorale**,
- l'engagement d'une **commune sans OGM** en recueillant l'accord et l'engagement unanimes des tous les agriculteurs de notre commune, puis par délibération.

Cette convention est valable jusqu'au 31 décembre 2016. Lors de la prochaine convention (2017-2020), nous redéfinirons nos actions prioritaires. Pour connaître l'intégralité des actions sur lesquelles la commune s'est engagée à réaliser dans les 15 ans en adhérent au Parc, nous vous invitons à parcourir la Charte du Parc :

- soit sur le site du Parc au lien suivant :

<http://www.cevennes-parcnational.fr/Le-Parc/La-charte-du-Parc/Les-documents-telechargeables>

- soit en Mairie en version papier.

Parc National des Cévennes

Point information :

Un point d'information sur le Parc National des Cévennes a été mis en place en Mairie. Vous pouvez consulter la Charte, la convention d'application, des documents mis à disposition par le Parc pour l'information, la sensibilisation du public et des élus.

Deux élus référents communaux correspondant de l'établissement ont été choisis, Christian PASCAL et Manuel CRESPO. Ils ont comme mission d'assurer le relais des actions entreprises et des informations auprès de la population, et sont à votre écoute pour toute question ou suggestion.



Environnement : Gaz de schiste



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 16 janvier 2016

DES COLLECTIFS ANTI GAZ DE SCHISTE IMPACTES PAR LE PERMIS DE MONTELMAR

Les collectifs des 5 départements impactés par le permis de Montélimar (Ardèche, Drôme, Gard, Vaucluse et Hérault), se sont réunis ce samedi 16 janvier 2016.

Ils invitent la population et les élus à se mobiliser le **dimanche 28 février 2016, à Barjac (Gard)**

Face au risque de ré-attribution du permis détenu par Total, ce rassemblement sera l'occasion de rappeler au gouvernement notre exigence de rejeter toute possibilité de ré-attribution de ce permis.

De même, nous exigeons du gouvernement qu'il interdise définitivement toute exploration et exploitation de gaz et pétrole de schiste et autres hydrocarbures non conventionnels.

Ceci conformément aux engagements du Président de la République lors de la COP 21 et, plus récemment, de la ministre de l'écologie à l'Assemblée nationale.

Contact presse : Paul Reynard 06 85 55 00 63

**LES GAZ ET PETROLES DE SCHISTE ET DE COUCHE
NI ICI, NI AILLEURS, NI AUJOURD'HUI, NI DEMAIN !**

La masada des Jaussal : cinq-cents ans d'histoire.

De nouveaux propriétaires emménagent au Mas Herm. Ils investissent une maison qui a une très longue histoire. En effet, Maurice Jaussaud, leur prédécesseur, était le dernier né d'une famille installée en ces lieux depuis fort longtemps : ses aïeux sont arrivés ici... il y a cinq-cents ans ! Le premier d'entre eux est à l'origine d'une dynastie de quinze générations ayant vécu dans la bastide. Une saga exceptionnelle.

On ne peut dater la construction de ce mas médiéval. Ce que l'on sait, c'est que Firmin Sugier et Françoise Dumazert y demeurent, à la fin du XV^e siècle. C'est grâce au mariage de leur fille Agnès avec Pierre Jaussal, qu'icelui entre « en gendre » en ces murs ; et acquiert, en échange de l'anneau nuptial, la domus de la fiancée, faisant, en quelque sorte, de la propriété, une dot que sa famille préservera durant cinq siècles ! Veuve de Claude Jaussal — un lointain cousin de son nouvel époux — Agnès convole en secondes noces avec Pierre. Le bien qu'elle apporte est peut-être déjà un héritage matrilocal, puisque les Sugier sont plutôt originaires de la vallée voisine, celle de l'Auzonnet, et que le patronyme de Françoise nous prêche à penser que l'on ne doit chercher loin le berceau familial.

Le mas n'est jamais désigné indépendamment du hameau du Mas Herm. Au cours du temps, on lui a parfois adjoint le qualificatif de masada, pour bien indiquer l'importance du corps de bâtiment.

La propriété est déjà très grande, en 1548, formée de ses maison, clède, cour et fontaine, et alors estimée à neuf-cent-douze livres. En l'an 1564, une transaction rappelle que les biens tenus et possédés par Claude Jaussal sont « assavoir en la mazade d'icelluy, q.sistant en maysons, cortil, pré, terre laborière, vinhe, chastanet et terre herme ».

Une cinquantaine d'années plus tard, un désaccord, consigné par le notaire peyremalenc Simon Chamboredon (qui finira sa carrière, à Beaucaire), nous permet de nouveau d'évaluer l'ensemble de la masada.

Le 3 août 1608, la maison fait l'objet d'un long compromis entre le jeune Pierre Jaussal — représenté par Jacques Robert, son tuteur — et son oncle, Yzac Jaussal. Ce dernier entend récupérer sa part d'héritage sur les biens laissés par son frère, Claude, décédé exactement huit ans auparavant, le 27 août 1600. Selon lui, la propriété de son frère est fastueuse, et il estime sa valeur à « plus de mille livres, attendu qu'il y avoit un beau et ample domayne, grand quantité de meubles, bestail ». Jacques Robert argue que la succession est accompagnée de nombreuses dettes, et que les partages se sont effectués entre les douze enfants, nés des deux mariages de Claude Jaussal, grand-père de Pierre et père d'Yzac.

Pour arbitrer cela, l'on demande « l'assistance, advis et expert consantement » de plusieurs parents de Pierre Jaussal : l'aïeul Jean Masméjan le vieux, de Plaveisset, autre Jean Masméjan, son beau-père de Génolhac (second mari de Magdeleine Masméjan, veuve de Claude Jaussal), et trois oncles, Jean Jaussal, aussi de Génolhac, Pierre Jaussal, du Deneuriel, et Jean Cornyaret, de l'Elzière.

Sous leurs conseils, Yzac et Pierre Jaussal renoncent finalement aux différends et procès qu'ils ont entre eux. Il n'est pas question de s'affrérer, le domaine revient bel et bien à Pierre Jaussal, légitime héritier, mais celui-ci doit restituer une partie des terres à son oncle.

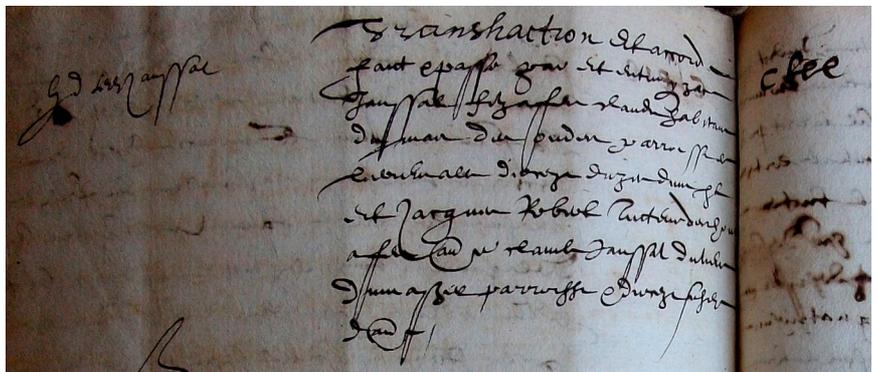
Là, est marquée la séparation des deux principales branches Jaussal de Peyremale. Yzac sera l'auteur de la branche dite « des notaires », qui règnera aux Ondes ; longue généalogie qui se confondra avec celle de la famille Bondurand, et s'achèvera avec le décès de Marie Emma Jaussaud, à l'automne 1910. Pierre poursuivra la lignée de celle du Mas Herm, dite des « Cavalhièr », qui donnera, après la Révolution, les souches du Claux et du Mas des Noyers, qui perdurent aujourd'hui encore.

Un beau chapitre mériterait de compléter ces paragraphes, tant il y aurait à raconter à propos de ces toits sous lesquels l'on a accueilli de nombreuses naissances, d'où sont partis de jeunes gens pour certaines guerres proches et d'autres lointaines, où l'on a souffert une effroyable tragédie, un jour d'automne meurtrier...

En attendant, revenons à la famille qui est arrivée dans la masada, l'été dernier. Fruit du hasard, elle a, auparavant, habité à Sainte-Cécile d'Andorge, non loin du Col de la Bégude. Au Mas des Rosiers, très exactement. Ce mas, magnifiquement planté face à la montagne cévenole, est intimement lié à l'histoire des Jaussal de Peyremale : autrefois, avant de prendre le nom de Rauzier ou Rosiers, il s'appelait... Mas du Jaussal. Il est, en effet, celui qui a donné son nom à cette famille, dont les ancêtres, qui faisaient leurs affaires du trafic entre la drailhe — dite « del Jaussal » — et la Regordane, sont attestés en ces lieux depuis le début du XIV^e siècle.

C'est de là, vers 1350, que les Jaussal ont principalement essaimé du côté de Portes, Génolhac et Peyremale, ainsi que dans les villages alentour, Sénéchas, Chamborigaud, Malbosc, Aujac, etc. Sans égard, cependant, la perpétuité de la mène du Mas Herm.

Début XVI^e siècle, début XXI^e siècle : le dernier soupir d'une race s'est éteint dans ce mas. Mais, du haut de ce petit tertre, excentré au Mas Herm, cinq siècles nous contemplent...



3 août 1608 — Transaction et accord entre Yzac Jaussal et les hoirs à Claude Jaussal